

# Règlement Intérieur du Triathlon du Domino

**TRIATHLON**  
DU DOMINO = VAL DE LOIRE  
**2 & 3 MAI 2026**  
**SÈVRES - 41**

Samedi Courses Jeunes + XS + S D3  
Dimanche S open + M  
Restauration sur place  
Inscriptions sur Klikego

Génération Triathlon Blois

## Table des matières

<b>Préambule</b>	3
<b>Article 1 : L'organisateur et lieu de la manifestation</b>	3
<b>Article 2 : Règlement F.F.Tri</b>	3
<b>Article 3 : Assurances</b>	3
<b>Article 4 : Horaires</b>	4
<b>Article 5 : Distances</b>	6
<b>Article 6 : Temps limites / Barrières Horaires</b>	6
<b>Article 7 : Conditions d'accès aux épreuves</b>	7
<b>Article 8 : Inscription - Dossier</b>	9
<b>Article 9 : Inscription – tarifs et jauge</b>	10
<b>Article 10 : Validation des inscriptions</b>	10
<b>Article 11 : Délai de rétractation</b>	11
<b>Article 12 : Remboursement</b>	11
<b>Article 13 : Retrait des dossards</b>	11
<b>Article 14 : Identification des concurrents</b>	12
<b>Article 15 : Modification / annulation des épreuves</b>	12
<b>Article 16 : Règles spécifiques de course</b>	13
<b>Article 17 : Abandon</b>	15
<b>Article 18 : Objets perdus</b>	15
<b>Article 19 : Récompenses et podium</b>	15
<b>Article 20 : Droit à l'image</b>	16
<b>Article 21 : Respect de l'environnement</b>	16
<b>Article 22 : Règles sanitaires</b>	16
<b>Article 23 : Sortie club</b>	16
<b>Article 24 : Contacts</b>	17

Suivi des mises à jour

## Préambule

La cinquième édition du Triathlon du Domino-Val de Loire aura lieu les 02 et 03 mai 2026. L'inscription (ou sa participation à toute partie de l'épreuve) au Triathlon du Domino implique automatiquement l'acceptation du Règlement Intérieur en intégralité. En cas de modification de ce règlement, les athlètes seront informés avant l'épreuve, sur le site internet de l'évènement : <http://generationtrailtriathlonblois.fr>

## Article 1 :L'organisateur et lieu de la manifestation

Le triathlon du Domino est organisé par le club Génération Trail et Triathlon Blois « GTB ». Le courriel de l'organisation est : [triathlondudomino@gmail.com](mailto:triathlondudomino@gmail.com)

Le Triathlon du Domino se déroule autour de la base de Loisirs du Domino, à Suèvres (41).

Des parkings sont prévus pour les compétiteurs et les accompagnants.

La natation s'effectue dans le plan d'eau, dont la qualité de l'eau aura été vérifiée.

Les parcours cyclistes des épreuves XS, S (samedi & dimanche) et M s'effectuent sur la route. Les circuits sont relativement plats.

Les parcours pédestres empruntent des sentiers autour du plan d'eau. Ils sont plats. **En cas de mauvais temps, il est conseillé de courir avec des chaussures de trail.**

## Article 2 :Règlement F.F.Tri

La compétition Triathlon du Domino est soumise au règlement de la Fédération Française de Triathlon en vigueur le jour de la manifestation. Elle est agréée par la Fédération Française de Triathlon.

L'arbitrage est composé de juges arbitres de la Fédération Française de Triathlon dont le pouvoir de décision est sans appel.

Les concurrents s'engagent à respecter sans réserve la Réglementation Sportive, disponible sur le lien - en version [https://drive.google.com/file/d/11vy59h0BBp77sH\\_vH9VHORhIKxLE12He/view](https://drive.google.com/file/d/11vy59h0BBp77sH_vH9VHORhIKxLE12He/view)

## Article 3 : Assurances

L'organisation du Triathlon du Domino est couverte par une assurance responsabilité civile "organisateur" souscrite auprès de la FFTRI au titre de son agrément fédéral.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique.

En outre, le participant prend acte du fait qu'il existe des risques suivants liés à la participation à l'événement, étant entendu que cette liste n'est pas limitative :

- risque de chutes ;
- collisions avec des véhicules, d'autres participants et/ou d'objet ;
- risques liés à l'état du sol ;
- incidents techniques et défaillance de matériel ;

- insuffisance de l'équipement de protection ;
- risques et dangers causés par les spectateurs, les bénévoles ou des participants.

Le participant s'engage à se familiariser avec le parcours et les aires de transition avant l'épreuve. La participation à l'épreuve vaut acceptation de la part du participant du parcours, des aires de transition tels qu'ils auront été fixés, et des risques inhérents à la participation à l'événement. Le participant s'engage à informer immédiatement l'organisateur de tout danger concernant le parcours et/ou les aires de transition dont il pourrait avoir connaissance.

L'organisateur décline également toute responsabilité pour toute dégradation, perte ou vol d'objet appartenant au concurrent. Il est de la responsabilité de chacun de contracter une assurance pour couvrir ces dommages.

## Article 4 :Horaires

Samedi 02 mai 2026		
Cross Duathlon Jeunes - Support Challenges Jeunes		
A confirmer	retrait des dossards	Stand inscriptions
A confirmer	dépôt des vélos jeunes (mini poussins, poussins et pupilles)	Parc à vélo
A confirmer	briefing Mini poussin	Ligne de départ
A confirmer	Cross duathlon Mini Poussin	Ligne de départ
A confirmer	briefing Poussin	Ligne de départ
A confirmer	Cross duathlon Poussin	Ligne de départ
A confirmer	briefing Pupilles	Ligne de départ
A confirmer	Cross duathlon Pupilles	Ligne de départ
A confirmer	Remise des récompenses Cross duathlon jeune	Podium
Triathlon S individuel - support du Championnat Régional Jeunes & Adultes individuels et équipes et épreuve sélective D3		
A confirmer	retrait des dossards	Stand inscriptions
A confirmer	dépôt des vélos Hommes et Femmes	Parc à vélo
A confirmer	briefing	Zone de descente des bateaux
A confirmer	ouverture zone d'échauffement natation Femmes	Zone de descente des bateaux
A confirmer	S compétition Femmes	Zone de descente des bateaux
A confirmer	ouverture zone d'échauffement natation Hommes	Zone de descente des bateaux
A confirmer	S compétition Hommes	Zone de descente des bateaux
A confirmer	Remise des récompenses	Podium
Triathlon XS individuel - support du Championnat Régional Jeunes individuel et équipe		

A confirmer	retrait des dossards	Stand inscriptions
A confirmer	dépôt des vélos	Parc à vélo
A confirmer	briefing	Zone de descente des bateaux
A confirmer	ouverture zone d'échauffement natation Femmes	Zone de descente des bateaux
A confirmer	XS Benjamin Minimes féminin	Zone de descente des bateaux
A confirmer	XS Benjamin Minimes masculin	Zone de descente des bateaux
A confirmer	XS Open	Zone de descente des bateaux
A confirmer	Remise des récompenses	Podium

### Dimanche 03 mai 2026

#### Triathlon S individuel et relais

08h00 - 09h30	retrait des dossards	Stand inscriptions
08h30 - 09h40	dépôt des vélos	Parc à vélo
09h45	briefing	Zone de descente des bateaux
09h50	ouverture zone d'échauffement natation	Zone de descente des bateaux
10h - 12h20	Course S Open féminin	Zone de descente des bateaux
10h10 - 12h20	Course S Open masculin	Zone de descente des bateaux
10h15 - 12h20	Course S open Relai	Zone de descente des bateaux
12h30	Remise des récompenses	POdium

#### Triathlon M individuel et relais

12h30 - 14h00	retrait des dossards	Stand inscriptions
13h10 - 14h10	dépôt des vélos	Parc à vélo
14h15	briefing	Zone de descente des bateaux
14h20	ouverture zone d'échauffement natation	Zone de descente des bateaux
14h30 - 18h00	Course M Open féminin	Zone de descente des bateaux
14h37 - 18h00	Course M Open masculin	Zone de descente des bateaux
14h40 - 18h00	Course M open relais	Zone de descente des bateaux
17h30	Remise des récompenses	Podium

#### Challenge S et M individuel

Les personnes souhaitant faire le challenge prendront les départs dans leurs catégories.

## Article 5 :Distances

Epreuves	Distances		
	Course à pied	Vélo	Course à pied
Cross Duathlon Mini Poussin / Poussin	250 m	1000 m	250 m
Cross duathlon Pupilles	500 m	2 000 m	500 m

Epreuves	Distances		
	Natation	Vélo	Course à pied
S compétition (samedi)	750 m	20 km	5 km
XS open (samedi)	400 m	10 km	2,5 km
S Open (dimanche)	750 m	20 km	5 km
M Open (dimanche)	1 500 m	40 km	10 km

## Article 6 :Temps limites / Barrières Horaires

Epreuves	Temps limite	
	Fin natation après le départ	Fin vélo après le départ
S compétition (samedi)		
M Open (dimanche)		

Les courses S du samedi et M du dimanche feront l'objet de barrières horaires qui seront précisées au plus tôt.

Les concurrents hors délais doivent remettre leur puce à un arbitre ou à la tente du chronométrage située à côté de la ligne d'arrivée. Les concurrents du Challenge S+M seront soumis aux mêmes barrières horaires.

A confirmer

## Article 7 : Conditions d'accès aux épreuves

Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés « compétition » de la F.F.Tri pour la saison en cours (2026).

Le triathlon S, du samedi 02 mai 2026, est réservé aux licenciés de la région Centre, disposant d'une licence compétition, souhaitant participer au Challenge Régional Jeune ou à la sélection pour la D3 niveau régional. Toute personne n'entrant pas dans ces conditions doit s'inscrire sur le triathlon S du dimanche 03 mai 2026.

L'organisateur se réserve le droit de modifier l'épreuve d'une personne inscrite, si elle ne correspond pas aux conditions d'accès à la compétition (exemple : licencié compétition d'un club hors région Centre inscrit sur le triathlon S du Samedi).

Les autres épreuves sont ouvertes aux licenciés “hors-compétition” de la F.F.Tri et aux non licenciés sur :

- l'acquisition d'une “licence expérience” qui les garantit uniquement en responsabilité civile en complément de leur propre responsabilité civile;
- la prise de connaissance du “Formulaire Info Santé” et attestation de la bonne compréhension des informations délivrées.
- une autorisation parentale s'il est mineur

Le concurrent doit :

- Disposer d'une licence et/ou une licence Expérience (cf tableau ci-dessous) ;
- Pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard ;
- Disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon).

Type de licence	Accès (fonction de la catégorie d'âge)	Obligations médicales	Licence Expérience
Fédération Française de Triathlon licence annuelle "compétition"	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence annuelle "compétition" Para Triathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence Loisir, Dirigeant, Action	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5)	Obligatoire
		Majeur : "Formulaire Info Santé"	
Fédération Française de Natation ou FF Handisport Natation	Manifestations compétition, uniquement partie natation	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française de Cyclisme ou FF Handisport Cyclisme	Manifestations compétition, uniquement partie cyclisme	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française d'Athlétisme ou FF Handisport Athlétisme	Manifestations compétition, uniquement partie course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition, partie natation et course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française du Sport Universitaire (1)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire (1)
Union Nationale du Sport Scolaire	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5)	Obligatoire
		Majeur : "Formulaire Info Santé"	
Fédération Française du Sport en Entreprise	Uniquement épreuves "Jeunes" et/ou Distance XS	"Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération étrangère affiliée à World Triathlon (2) (3)	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5)	Obligatoire (4)
		Majeur : "Formulaire Info Santé"	
Fédération Tahitienne de Triathlon	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5)	Obligatoire (4)
		Majeur : "Formulaire Info Santé"	
Aucune licence ci-dessus listée	Manifestations compétition et épreuves transfrontalières	Mineur : questionnaire santé (5)	Obligatoire
		Majeur : "Formulaire Info Santé"	

- (1) Sauf les compétitions, agréées par la Fédération Française du Sport Universitaire et la Fédération Française de Triathlon. (Sélectifs et Finale de Championnat de France universitaire).
- (2) Hors épreuves internationales au titre de la Fédération Française de Triathlon.
- (3) Hors épreuves strictement réservées aux licenciés titulaires d'une licence de la Fédération Française de Triathlon.
- (4) La gratuité de la licence Expérience est accordée à certaines fédérations étrangères en fonction des accords passés avec la FFTRI (<https://www.fftri.com/pratiquer/se-licencier/assurance/>)
- (5) L'inscription est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

Catégorie	Age atteint au cours de la saison 2026	Année de naissance	Distances			
			XS	S (indiv et relais)	M (indiv et relais)	Challenge S + M
Benjamin	12 - 13	2013 - 2014	Green	Red	Red	Red
Minime	14 - 15	2011 - 2012	Green	Red	Red	Red
Cadets	16 - 17	2009 - 2010	Red	Green	Red	Red
Juniors	18 - 19	2007 - 2008	Red	Green	Green	Green
Seniors	20 - 39	1987 - 2006	Red	Green	Green	Green
Master	> 39	< 1987	Red	Green	Green	Green

Accès des concurrents handisports : avant de s'inscrire, tout concurrent faisant l'objet d'un handicap, devra préalablement contacter le responsable des inscriptions à l'adresse [triathlondudomino@gmail.com](mailto:triathlondudomino@gmail.com)

## Article 8 : Inscription - Dossier

L'inscription se fait individuellement. Les concurrents peuvent s'inscrire via le site [www.klikego.fr](http://www.klikego.fr). La date limite d'inscription est fixée **au jeudi 30 avril à 07h59**.

Aucune inscription n'est acceptée par téléphone, courrier ou mail, ni sur place le jour de la compétition.

Pour les inscriptions dans le cadre du Challenge Jeune, les clubs sont invités à renvoyer les inscrits avant le mercredi 29 avril 2026, 23h00 avec le fichier Excel envoyé par la Ligue du Centre.

L'inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription sauf cas énoncés ci-dessous.

Tous les documents nécessaires à l'inscription devront être envoyés au plus vite pour permettre une meilleure gestion des inscriptions. Tout dossier n'est validé que s'il est complet.

Le dossier doit comprendre :

- pour les licenciés F.F.Tri « compétition » :
  - le règlement des frais d'inscription
  - l'acceptation du règlement

- une copie de la licence F.F.Tri
- pour les non licenciés F.F.Tri compétition (dont F.F.Tri Loisirs et non-licenciés)
  - le règlement des frais d'inscription
  - l'acceptation du règlement
  - la licence expérience remplie lors de l'inscription en ligne
  - le formulaire info santé complété

## Article 9 : Inscription – tarifs et jauge

Pour des raisons de sécurité, l'accès est limité à un certain nombre de participants.

Les tarifs sont les suivants - hors licence expérience

Catégorie	Tarif hors licence expérience		Nombre maximum de dossards
XS	Individuel Championnat Régional Jeunes : 15€		150 dossards
S (Compétition)	Individuel : 30 € Championnat Régional Jeunes : 20€		250 dossards
S (open)	Relais 40€ par équipe	Individuel 30 €	200 dossards indiv 15 dossards relais
M	Relais 55€ par équipe	Individuel 45 €	200 dossards indiv 15 dossards relais
Challenge S/M	Individuel : 65€		50 dossards
Cross duathlon 6-9 ans	Gratuité		
Cross duathlon 10-11 ans	Gratuité		

Si le nombre de places défini ci-dessus (ou celui fixé par la Préfecture, s'il est inférieur) est atteint, les inscriptions supplémentaires ne seront plus possibles en ligne et le site [www.klikego.fr](http://www.klikego.fr) en informera les athlètes. Le message précisera l'existence d'une éventuelle liste d'attente en cas de désistement.

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement ...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

## Article 10 : Validation des inscriptions

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription pour des motifs légitimes. En cas de refus de l'inscription, le remboursement intégral des frais d'inscriptions sera effectué ; toute demande de dommages-intérêts est exclue.

Chaque inscription est nominative et personnelle.

Chaque inscription fera l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne. L'attribution d'un numéro de dossard sera effectuée par l'organisation, il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite sans l'acceptation préalable de l'organisateur. Toute infraction à cette interdiction entraînera la disqualification du participant. Rappel : aucun dossier incomplet ne sera validé. Seuls les concurrents ayant un dossier accepté pourront participer.

## Article 11 : Délai de rétractation

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

« Les dispositions des articles L. 121-18, L. 121-19, L. 121-20 et L. 121-20-1 ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet : [...] 2° La prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. / Les dispositions des articles L. 121-18 et L. 121-19 sont toutefois applicables aux contrats conclus par voie électronique lorsqu'ils ont pour objet la prestation des services mentionnés au 2 ».

En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription – sauf la licence expérience.

## Article 12 : Remboursement

En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription. Les frais de gestion ne sont pas remboursables.

Le remboursement de la licence Experience est à demander à la FFTRI via l'organisateur.

## Article 13 : Retrait des dossards

Les concurrents doivent respecter les horaires des retraits des dossards. Exception faite pour les concurrents des courses S et M du dimanche : retrait des dossards possible la veille durant les courses enfants et XS et S compétition.

Les dossards sont à retirer personnellement par chaque participant, exception faite pour les clubs ayant inscrits des jeunes au Challenge Jeunes et Championnat Régional Jeunes. Le retrait des dossards peut être effectué par un seul membre de l'équipe à condition de présenter toutes les pièces justificatives exigées pour chaque athlète.

Chaque concurrent est chargé de vérifier l'ensemble des documents et équipements qui lui auront été remis lors du retrait de son dossard. Les réclamations sont à signer immédiatement au secrétariat des inscriptions.

Toute puce perdue ou non remise (à un arbitre, à l'arrivée, au point de retrait des dossards en cas d'abandon) sera facturée selon les tarifs Breizh Chrono.

A présenter lors du retrait des dossards :

- licenciés F.F.Tri :

- original de la licence – saison en cours
    - pièce d'identité avec photo (carte d'identité, permis de conduire) pour les majeurs
  - licenciés FFA / FFC / FFN :
    - original de la licence – saison en cours
    - pièce d'identité avec photo (carte d'identité, permis de conduire) pour les majeurs
  - pour les non licenciés
    - pièce d'identité avec photo (carte d'identité, permis de conduire) pour les majeurs

## **Article 14 : Identification des concurrents**

L'organisation fournira à chaque concurrent :

- une puce ;
- un dossard (le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en totalité ou en partie) pour la course à pied et le cyclisme ;
- une planche de stickers pour l'identification de son matériel.

## **Article 15 : Modification / annulation des épreuves**

L'organisateur et la Préfecture se réservent le droit de modifier voire d'annuler les épreuves en cas de force majeure.

En cas de modification ou d'annulation ou d'interruption pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier les travaux, décisions autorités publiques, risques d'intempéries ... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents.

Les frais d'inscription ne pourront pas être remboursés. Les concurrents renoncent à toute réclamation ou demande de remboursement même partielle, du fait de cette modification ou annulation.

L'organisateur se réserve le droit de modifier / réduire / annuler la distance natation en cas de conditions de course exceptionnelles : conditions météorologiques, qualité de l'eau inadéquate... et de la remplacer par une partie course à pied. Le triathlon se transforme alors en duathlon.

## Article 16 : Règles spécifiques de course

Les concurrents doivent être présents à tous les briefings relatifs à la compétition.

### Les pénalités

Les procédures d'intervention des arbitres sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve. Dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats, un concurrent peut être averti, sanctionné ou mis hors course.

Seuls les arbitres officiels de la Fédération Française de Triathlon, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures. Leur décision est irrévocabile.

Rappel des sanctions :

Sanction	Raison	Information à l'athlète		Effet
Avertissement Verbal	La faute est sur le point d'être commise	Sifflet + N° Dossard	Motivation de l'avertissement	
Carton Jaune « Stop&Go »	<i>Mise en conformité la faute pouvant être corrigée</i>	Sifflet + N° Dossard + Carton	- Annoncer « Stop », motiver la sanction - remise en conformité de l'athlète - Annoncer Go pour faire repartir l'athlète	
Carton Bleu	Uniquement sur la partie Cycliste pour une faute d'Aspiration-Abri	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annونcer « Pénalité »	Zone de pénalité
Carton Rouge Disqualification	- La faute ne peut être corrigée - Transgression évidente - Refus de se conformer aux injonctions de l'arbitre	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annونcer « Disqualifié », motiver la sanction, récupérer le dossard puis demander de stopper la course	Arrêt de la course
Carton Rouge Mise Hors Course	- Rattrapé - éliminé - Temps limite - Concurrent isolé (au pas contrôle "contre la montre/équipe")	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annونcer « Hors course », motiver la sanction (*), récupérer le dossard puis demander de stopper la course	Arrêt de la course
Disqualification automatique	- 3 Cartons bleus - Absence de dossard à l'arrivée - Non respect du nb de tours - Pénalité non effectuée		Pas d'information	Pas de classement

La zone de pénalité se situe à la fin de l'épreuve de vélo, avant l'entrée dans l'Aire de Transition, le concurrent se présente dans la zone de pénalité avec son vélo, de sa propre initiative.

### Natation

Pour le XS, S et le M : le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdit si la température est supérieure à 24,5°C. En cas de température inférieure à 12°C, la natation est annulée, elle sera remplacée par de la course à pied (XS : / S : 2,5 km / M : 5 km)..

Le départ s'effectuera dans l'eau, sur déclenchement du signal de départ. Les aides à la flottaison sont interdites (tuba, palmes, plaquettes, etc...).

## Aire de transition

Seuls les concurrents, l'organisation et les arbitres pourront accéder au parc à vélo, exception faite pour les mineurs, qui peuvent être accompagnés de leur représentant légal, sur présentation de leur dossard.

Chaque concurrent se voit attribuer une place en fonction de son dossard et de sa course. Seules les affaires strictement nécessaires pour le triathlon peuvent se trouver au sol dans le parc à vélos.

A la fin de leur épreuve, les triathlètes devront se présenter à un membre de l'organisation présent à l'entrée du parc à vélos pour récupérer leur vélo. Ils devront obligatoirement être munis de leur dossard.

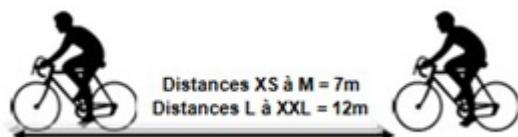
La sortie du triathlète se fera également au niveau de l'entrée du parc à vélos où un membre de l'organisation effectuera un contrôle de conformité entre l'autocollant de la tige de selle du vélo et le dossard présenté par le concurrent.

## Cyclisme

Les concurrents se doivent de respecter le Code de la Route ; ils sont tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée, sur la totalité du parcours et de ne pas couper les virages. Le port du casque est obligatoire avec la jugulaire attachée. Le dossard doit être porté dans le dos, attaché en 3 points.

L'abri-aspiration (drafting) n'est pas autorisé, sauf sur les parcours S et XS du samedi, réservé aux triathlètes avec licence compétition.

Distances à respecter :



Tous les types de vélos sont autorisés sur les épreuves sans drafting, à condition qu'ils respectent les conditions prévues par le règlement de FFTRI. Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélo.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par un véhicule motorisé ou non. Les engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf dérogation préalable et expresse accordée par l'Organisateur.

## Course à pied

Le dossard devra être porté devant, attaché en 3 points.

La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, les bretelles doivent être gardées sur les épaules. À 200m de l'arrivée, la tri-fonction devra être refermée au moins jusqu'au bas du sternum.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par un vélo ou une moto.



Le parcours de course à pied empruntant des sentiers en sous-bois, il est recommandé de prévoir des chaussures de trail en cas de temps pluvieux.

## Dossard

Un seul dossard sera fourni par l'organisation, **la ceinture porte-dossard est obligatoire**.

## Relais

Une équipe est constituée de minimum 2 personnes, dont l'un des relayeurs pourra effectuer deux disciplines. Le maximum est de 3 personnes.

Les relayeurs devront passer le témoin (passage de la puce électronique) uniquement à leur emplacement dans le parc à vélos. Aucun changement de membre du relais ne pourra avoir lieu pendant une épreuve.

## Ravitaillements

Ravitaillement en solide et liquide à l'arrivée, point d'eau au milieu du parcours de course à pied.

## Article 17 : Abandon

Tout abandon de l'épreuve devra être signalé aux arbitres dans les plus brefs délais. Les concurrents devront rapporter leurs puces à l'arrivée ou au retrait des dossards.

## Article 18 : Objets perdus

Tout objet trouvé sera ramené et devra être réclamé au retrait des dossards. Le propriétaire devra justifier de la propriété de l'objet réclamé. Aucun objet perdu ne sera envoyé après la compétition, sauf contre remboursement des frais d'expédition.

## Article 19 : Récompenses et podium

Pour chaque distance, un classement scratch (toutes catégories) sera mis à disposition sur le site du chronométreur.

Pour l'ensemble des courses, les trois premières femmes, trois premiers hommes et le premier relais seront récompensés.

Pour les classements par catégories, seul(e)s les premier(e)s femmes et hommes de chaque catégorie seront récompensé(e)s :

- XS : Cadet / junior s'ils sont hors région /
- S open : cadet / junior / senior / master
- M open : junior / senior / master

Pour le Challenge Jeune et Championnat Régional Jeunes : récompense des trois premiers de chaque catégorie, i.e.

	Cross duathlon	XS		S compétition	
		Challenge jeune	Challenge jeune	Championnat régional	Challenge jeune
Mini poussin	3ères filles & 3er garçons de la région				
Poussin	3ères filles & 3er garçons de la région				
Pupille	3ères filles & 3er garçons de la région				
Benjamin.e		3ères filles & 3er garçons de la région	3ères filles et 3er garçons de la région		
Minime		3ères filles & 3er garçons de la région	3ères filles et 3ers garçons de la région		
Cadet.e				3ères femmes & 3er hommes	3ères filles & 3er garçons
Junior.e				3ères femmes & 3er hommes	3ères filles & 3er garçons

La course S compétition est support du championnat régional et épreuve sélective D3. Les récompenses seront donc les suivantes :

- trois premières équipes H et F
- trois premières F et trois premiers H des catégories Senior.es et Master.es

La présence physique des concurrents récompensés est obligatoire pour recevoir leurs récompenses lors de la cérémonie protocolaire.

Aucun prix ou lot ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent (ou non représenté).

## Article 20 : Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et médias à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la

plus longue prévue par la Loi, les règlements et les Traités en vigueur, en ce compris les prolongations éventuelles apportés à cette durée.

## **Article 21 : Respect de l'environnement**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser. L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées

## **Article 22 : Règles sanitaires**

Suivant les règles sanitaires en vigueur le jour de la compétition, l'organisation appliquera et fera respecter les consignes liées à la COVID-19 (gestes barrière, contrôle du pass vaccinal...).

## **Article 23 : Sortie club**

L'organisation fournira au club un code promo. Les adhérents du club peuvent ainsi s'inscrire avec ce code promo. Le code promo permet de s'inscrire sans avoir à payer les droits d'inscription. Néanmoins, si l'adhérent ne possède pas de licence compétition, il devra tout de même s'acquitter du montant de la licence expérience.

Une facture globale tenant compte des conditions tarifaires ci-dessus sera transmise au club durant la semaine du 20 avril 2026 pour règlement avant le début des épreuves, les 02 et 03 mai 2026.

- M : - 10% par inscription si le nombre d'inscrits est supérieur ou égal à 10
- S : - 10% par inscription si le nombre d'inscrits est supérieur ou égal à 10
- Challenge S+M : -10% par inscription si le nombre d'inscrits est supérieur ou égal à 10

Les relais S et M ainsi que la course XS et S compétition et les épreuves Jeunes n'entrent pas dans ce dispositif.

## **Article 24 : Contacts**

Site internet de l'organisation : <http://generationtrailtriathlonblois.fr>

Site internet de l'inscription:

<https://www.klikego.com/inscription/triathlon-du-domino-val-de-loire-2026/triathlon/1646273536851-6>

Courriel : [triathlondudomino@gmail.com](mailto:triathlondudomino@gmail.com)